



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section Utilité Publique

Affaire suivie par Amélie CARLE
Tél. 03.21.21.21.45
Fax. 03.21.21.23.13
amelie.carle@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 11 septembre 2018

à

Monsieur le Président de la CA2BM
Hôtel de Ville
16 Place Gambetta
62170 MONTREUIL-SUR-MER

*Copie à
Monsieur le Directeur de Territoires 62*

OBJET : Projet d'aménagement de la ZAC du Champ Gretz sur le territoire des communes de RANG-DU-FLIERS et VERTON

Les communes de RANG-DU-FLIERS et de VERTON ont été saisies le 4 juillet 2018 d'une demande d'avis sur le dossier présentant le projet repris en objet et comprenant l'étude d'impact ainsi que la demande de déclaration d'utilité publique déposée.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine, le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de ces deux communes sur votre projet.

Conformément aux dispositions des articles L122-1 alinéa V et R122-7 du code de l'environnement, ce courrier sera joint au dossier d'enquête publique préalable à la DUP et sera publié sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le Préfet,
le chef de bureau délégué,

Franck BERTHEZ